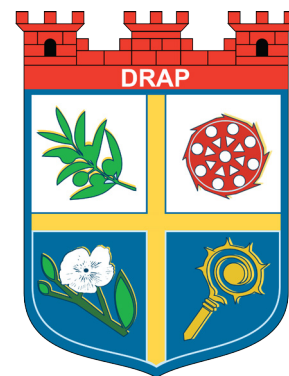


LE JOURNAL DE DRAP

Supplément



**FINANCES COMMUNALES :
ROBERT NARDELLI
S'EXPLIQUE SUR LA NOUVELLE TAXE**





La Commune
a acheté une
parcelle rue
des Adieux
pour créer un
parking pour les
riverains.

FINANCES

Un budget communal de l'ordre de 12 M€

«Chères Drapoises, Chers Drapois,

Nous avons tous reçus la taxe foncière avec une augmentation du taux du SIVOM. Pour notre commune d'environ 5500 habitants, notre budget est de l'ordre de **12 M€**. **La fiscalisation de 520 000 € de recettes fiscales** représente environ **4,2 % du budget total**.

Il convient de rappeler que la Commune a maintenu ses taux pendant près de dix ans tout en élargissant et améliorant considérablement le service public, alors que ses charges ont augmenté. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à notre commune : au niveau national, les frais de personnel des collectivités territoriales ont encore progressé de 2,5 % à fin juillet 2026.

La participation de la Commune au fonctionnement du SIVOM Val de Banquière s'établit à 1.4 M€, dont environ 540 000 € de fonctionnement pour la crèche.

Pourquoi une **évolution de la fiscalité** aujourd'hui ?

Malgré une augmentation régulière du coût des services publics et des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (électricité, travaux...), la Commune a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Durant cette période, la commune n'est pourtant pas restée immobile. Elle a continué à investir, à entretenir son patrimoine et surtout à développer les services proposés aux habitants.

Les investissements notables depuis 10 ans

- acquisition de terrains afin de créer et d'améliorer des capacités de stationnement ;
- travaux importants sur les équipements sportifs, notamment la rénovation de la pelouse synthétique du stade et un éclairage LED, pour un investissement de plus d'1 million d'euros
- réalisation d'un plateau sportif
- création de jardins d'enfants
- amélioration de l'accueil des administrés grâce au déplacement de la mairie
- création d'une nouvelle salle des mariages et du conseil municipal
- réaménagement de la place Georges Clemenceau
- Création d'une nouvelle école en centre village avec toutes les classes climatisées
- Réhabilitation totale de l'école de La Condamine (isolation, huisseries et climatisation)
- aménagements permettant la piétonisation de certaines voies ;
- engagement sur des travaux de désimperméabilisation et de gestion des eaux ;
- aménagements routiers nécessaires dans les quartiers des collines ;
- poursuite du fleurissement et de l'amélioration du cadre de vie ;
- augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de 12 places supplémentaires ;
- extension des horaires d'accueil de la mairie, notamment avec une ouverture le samedi matin
- climatisation progressive des bâtiments municipaux afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le confort d'accueil des administrés ;
- renforcement des effectifs lorsque cela était nécessaire pour maintenir la qualité et la continuité du service public

FINANCES

«C'est un choix de stabilité, de responsabilité et de préparation de l'avenir.»

Les investissements réalisés ces dernières années constituent le patrimoine de la commune et répondent aux besoins actuels et futurs de notre population.

La Commune ne pouvait plus ignorer l'augmentation de ses charges, les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé. À cela s'ajoute le désengagement de l'Etat à hauteur de 30 000 €, la pénalité de 30 000 € sur la loi SRU et 40 000€ pour le fonds de péréquation entre communes.



La masse salariale a notamment été affectée par l'évolution des rémunérations (point d'indice fixé par le gouvernement), des cotisations et des charges sociales, mais également par les mesures prises en faveur des agents : **protection sociale complémentaire, participation aux chèques-restaurants et renforcement des effectifs** lorsque les besoins du service public l'imposaient. Plus de 200 000 € de charges nouvelles.

Cette évolution n'est donc pas simplement liée à une volonté d'augmenter le nombre d'agents : elle correspond aussi à la nécessité de disposer des moyens humains permettant d'assurer les services attendus par la population.

Ainsi, **pendant dix ans, la Commune a absorbé une grande partie de l'augmentation de ses charges sans augmenter ses taux d'imposition** ce choix a permis de préserver le pouvoir d'achat des contribuables aussi longtemps que possible.

Mais une collectivité ne peut durablement augmenter ses services, investir, entretenir ses équipements et renforcer son personnel tout en maintenant des recettes fiscales totalement inchangées lorsque ses charges progressent durablement.

L'évolution actuelle est une **mesure d'équilibre permettant de continuer à assurer un service public de qualité.**

Il s'agit de **donner à la Commune les moyens de continuer à entretenir ses équipements, maintenir ses services, accompagner les familles, assurer de bonnes conditions d'accueil des habitants et des conditions de travail correctes pour ses agents, tout en poursuivant les investissements nécessaires.**

Le choix fait par la commune est celui de la responsabilité : **préserver durablement la qualité des services publics et la capacité d'investissement de la Commune.**

L'objectif n'est pas d'augmenter les impôts pour augmenter les dépenses mais de **préserver une Commune qui investit, qui entretient ses équipements, qui développe ses services et qui reste en mesure de répondre aux besoins de ses habitants.**

C'est un choix de stabilité, de responsabilité et de préparation de l'avenir.

Les taux communaux n'ont effectivement pas augmenté depuis près de 10 ans. Seul l'effet base a été ressenti.

FINANCES

«Préserver la qualité du service public»

Il est important, tout d'abord, de ne pas mélanger **la fiscalité communale et la fiscalité liée au SIVOM Val de Banquière** qui a pris la suite de l'OMJCL.

Le SIVOM Val de Banquière gère et propose :

- La crèche (dont le coût de fonctionnement s'élève à environ 540 000 €) : création de **12 places supplémentaires**.
- Les accueils de loisirs (centre de loisirs) matin, midi et soir les jours d'école, mercredi et vacances
- Un espace de vie sociale
- Le sport santé pour les seniors
- Un club Ados
- Des actions pour la parentalité et des actions en faveur du handicap

Tous ces éléments ont un point commun : **ils ont un coût**.

Et pourtant, pendant toutes ces années, la commune a absorbé l'essentiel de ces évolutions.

La fiscalisation du SIVOM Val de Banquière

Il faut maintenant apporter quelques précisions sur les **520 000 € de fiscalisation du SIVOM Val de Banquière**.

La fiscalisation du SIVOM Val de Banquière correspond au mécanisme par lequel la contribution de la Commune au syndicat est financée par une fiscalité additionnelle supportée directement par les contribuables. **Il s'agit bien d'une charge fiscale pour les contribuables, mais ce n'est pas une augmentation des taux d'imposition communaux décidée par notre conseil municipal. Sans cette mesure nous aurions été obligés d'augmenter le taux communal de la taxe foncière d'un montant équivalent.**

La Commune a ainsi rejoint l'ensemble des communes du SIVOM Val de Banquière qui ont été conduites à fiscaliser le coût des activités.

Nous devons, d'une part maîtriser les dépenses publiques mais nous devons également maintenir les services publics et les investissements indispensables.

Nous ne pouvons pas demander toujours davantage aux services municipaux, et, dans le même temps, faire comme si les coûts n'avaient pas augmenté (alimentation, gaz, électricité...)

Nous continuons malgré les augmentations d'environ 30% sur les denrées alimentaires à préparer les repas des enfants (coût de revient d'un repas 8.90€ et participation des parents 3.20€ / 3.40€ avec une prise en charge de la Commune à hauteur de 5.70€ / 5.50€ par repas).

100 000 repas sont fabriqués par an, coût à l'année 570 000€.

Notre objectif reste de **préserver la qualité du service public**.

La fiscalisation du SIVOM Val de Banquière représente aujourd'hui une charge importante pour les contribuables décidée par le conseil municipal en responsabilité.

La réponse de la commune repose sur un équilibre entre **maîtrise financière, maintien du service public et investissement pour l'avenir qui guide notre action**.

En espérant vous avoir éclairé sur cette nécessaire augmentation, je vous assure mon entier engagement dans la gestion des finances publiques ce que confirme la direction des finances publiques en nous accordant pour la deuxième année consécutive la note de 100% sur la qualité comptable.

Robert Nardelli
Votre Maire »

DRAP

OFFERT PAR LE CCAS DE DRAP

GYM SENIORS ATELIER ÉQUILIBRE

REPREISE LE 14 SEPTEMBRE 2026

pour les + de 60 ans

LE LUNDI
de 13H30 à 14H30 et de 14H30 à 15H30

✓ GYM DOUCE
✓ TRAVAIL DE LA COORDINATION, DE L'ÉQUILIBRE ET DE LA MÉMOIRE
✓ RENFORCEMENT MUSCULAIRE

RÉSERVÉ AUX SENIORS DE LA COMMUNE DE DRAP

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Maison Sport-Santé
04 93 27 71 50

Logos: Maison Sport-Santé, SIVOM Val de Banquière, Drap